



MUNICIPALITÉ
DE CRASSIER

*Préavis N° 38/2009
Au Conseil Communal de Crassier*

Municipalité de Crassier

Préavis no 38/2009

sur les comptes au 31 décembre 2008

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

La Municipalité a l'honneur de vous présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Les comptes qui vous sont soumis pour approbation ce soir présentent un excédent de recettes de CHF 176'294.06, le budget prévoyait un déficit de CHF 497'906.00. Ce résultat tient compte des amortissements obligatoires de CHF 128'100.00, des amortissements complémentaires du patrimoine administratif de CHF 210'700.00, des amortissements du patrimoine financier de CHF 482'672.83, des attributions aux fonds de réserves spéciaux de CHF 3'135'298.53 et une attribution à la réserve pour risques financiers de CHF 3'459.00.

Cet excellent résultat provient essentiellement du gain comptable extraordinaire, provenant de la vente des bâtiments scolaires et du terrain y relatif pour un montant de CHF 2'965'541.75 du décompte final de la facture sociale et du fonds de péréquation (suite logique de l'augmentation du taux d'imposition de 51 à 70% de l'impôt communal dès le 1^{er} janvier 2006), d'un montant de CHF 122'606.00, des droits de mutations de CHF 143'254.25 et notre part à l'impôt sur les gains immobiliers pour CHF 152'361.50 ainsi que la diminution de la provision pour débiteurs douteux de CHF 67'642.00.

Le total du bilan s'élève à CHF 15'147'764.56 et celui du compte de fonctionnement est de CHF 10'113'585.37

L'organe de révision externe a procédé au contrôle des comptes en date du 28 avril 2009 en présence du Syndic, (Municipal des Finances) et du Boursier communal. Le rapport de révision est annexé au présent préavis.

Comptes de fonctionnement

Administration générale

L'augmentation du poste « traitement secrétaire » concerne le paiement des heures supplémentaires.

Les honoraires et prestations de service de CHF 4'280.50 correspondent au solde de la première tranche pour l'archiviste, la deuxième tranche (archivage des permis de construire) sera chargée sur l'exercice 2009.

Les honoraires/frais expertises concernent des honoraires d'avocats relatifs à un litige avec un locataire, des honoraires d'ingénieurs, et des frais administratifs de l'AIAB.

L'augmentation des frais du service technique intercommunal n'est pas prévisible et est proportionnelle en fonction des demandes de permis de construire. Il en va de même aux recettes avec les émoluments administratifs.

Finances

Au niveau des recettes fiscales, on constate une diminution de l'impôt sur le revenu de CHF 50'584.38 par rapport à 2007, et une augmentation de CHF 71'154.25 pour l'impôt sur la fortune.

L'augmentation de l'impôt spécial des étrangers concerne un nouveau contribuable inscrit dans la commune et soumis à cet impôt spécial.

Les droits de mutations de CHF 143'254.25 et la part communale à l'impôt sur les gains immobiliers de CHF 152'361.50 sont des recettes imprévisibles et il serait imprudent de se baser sur ces recettes, vu que la crise financière engendrera certainement un effet ralentisseur dans les futurs mouvements immobiliers.

Les amortissements des terrains et bâtiments comprennent le solde des amortissements de la salle de Gymnastique double pour CHF 13'741.10, l'amortissement du terrain de jeux pour CHF 459'999.00 et un amortissement du réservoir pour CHF 200'000.00

L'attribution aux financements spéciaux de CHF 2'965'541.75 correspond au résultat de la vente des bâtiments scolaires de CHF 1'923'181.75 et au résultat de la vente des terrains à l'AIAB pour CHF 1'042'360.00 ainsi qu'à la décision du Conseil communal du 26 octobre 2006.

Domaines et bâtiments

On peut constater que sur l'ensemble des bâtiments communaux les budgets ont été tenus et sont même inférieurs à CHF 50'726.11, les recettes ont progressé de CHF 96'173.05 par rapport aux prévisions.

Travaux

L'entretien du réseau routier comprend principalement la réfection de la rue de la Tour pour CHF 335'000.00, selon le préavis no. 29/2008 voté par le Conseil communal, ainsi que des travaux de réfection de la route de La Rippe suite aux fuites d'eau.

Le compte entretien parcs et promenades comprend un montant de CHF 21'675.15 pour l'installation de nouveaux jeux.

L'enlèvement des ordures ménagères et l'élimination des déchets à l'ARC ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2007 mais ont pu être tenus nettement inférieur au budget. Il en va de même avec les taxes périodiques encaissées.

Les honoraires et prestations comprennent un rattrapage 2006 et 2007 facturé par l'EIDM d'un montant de CHF 14'801.21

Instruction publique et cultes

Les coûts de l'enseignement primaire et secondaire sont variables d'une année à l'autre et cela est dû au mouvement de la population et des élèves dans chaque commune du groupement scolaire.

La différence entre charges et revenus de la Crèche correspond à notre participation au déficit.

Le montant de CHF 69'438.85 comprend la totalité des frais de réfection entreprise à la chapelle catholique. La participation des autres communes de la paroisse catholique s'élève à CHF 69'751.90, le montant à charge de Crassier est de CHF 9'686.95 et est inférieur au montant net inscrit au budget.

Sécurité sociale

Le montant de CHF 107'000.00 inscrit au budget 2008 pour l'Aide/prévoyance sociale comprenait la charge de la crèche de la Tour pour CHF 94'000.00; la charge pour Crassier de l'exercice est de CHF 33'399.25, au compte 570.

La prévoyance sociale cantonale a légèrement augmenté par rapport à 2007. La baisse de notre taux d'imposition de 70% à 67% ainsi que l'augmentation des taux d'imposition d'autres communes (Buchillon etc) vont avoir un effet négatif sur notre participation pour l'année 2009.

Services Industriels

Les charges d'exploitation étant inférieures aux recettes, un montant de CHF 69'965.71 a été transféré au fonds de réserve.

Remarques

On constate que le total des charges du compte de fonctionnement 2008 ordinaire prouve une certaine maîtrise des coûts.

Bilan

Le patrimoine financier a diminué de CHF 361'103.53. Il s'agit principalement de l'amortissement du terrain de la place de jeux pour CHF 459'999.00, de CHF 8'932.53 pour le bâtiment de « l'ancienne scierie » et de l'investissement pour la structure d'accueil de la Tour pour CHF 107'828.00

Le patrimoine administratif a, quant à lui, diminué après les amortissements obligatoires, de CHF 10'554'482.24. Ce montant concerne surtout la vente des bâtiments scolaires à l'AIAB pour un montant de CHF 10'578'334.67, les investissements concernant le trottoir et la piste cyclable CHF 327'204.95, l'entretien des canalisations (PGEE) CHF 26'840.48 ainsi que les premières dépenses concernant le Parking dans les jardins familiaux CHF 8'608.00.

Vous trouverez en annexe, le détail des investissements au 31 décembre 2008 avec références des préavis municipaux y relatifs.

La situation financière de la commune a permis de rembourser la totalité des emprunts concernant les bâtiments scolaires pour CHF 10'975'000.00 et de CHF 160'000.00 en diminution des avances à terme fixe.

En ce qui concerne l'endettement à court, moyen et long terme par habitant, il s'élève à CHF 6'855.00 brut et à CHF 1'793.00 net.

Remarques

Le résultat réel de l'exercice 2008, avant les amortissements et attributions aux fonds de réserves et aux financements spéciaux des reprises est de CHF 3'523'938.77, moins la vente de l'ESEP de CHF 2'965'541.75 soit CHF 558'397.02 comparé à CHF 1'814'385.37 pour l'exercice précédent.

Malgré le résultat positif réel de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, la Municipalité est consciente que, sans connaître les effets du report de charges par le canton sur les communes, l'avenir financier de la commune est difficilement prévisible.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Crassier

vu le préavis No 38/2009 de la Municipalité sur les comptes au 31.12.2008

ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'accepter les comptes de la bourse communale 2008 tels que présentés.



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 5 mai 2009 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
J.-P. Heller

La Secrétaire:
B. Isabettini

